

REGIOSTARS 2017

Prix remis aux projets innovants soutenus par la politique de cohésion de l'Union européenne Guide à l'intention des candidats

1.	<i>INTRODUCTION</i>	2
2.	<i>RÈGLEMENT GÉNÉRAL</i>	2
2.1	Catégories de prix	2
2.2	Candidats	2
2.3	Comment soumettre le dossier de candidature?	2
2.4	Date de clôture	3
2.5	Coordonnées	3
2.6	Évaluation des candidatures	3
3.	<i>CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ</i>	3
4.	<i>CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES PRIX</i>	4
5.	<i>NOTE EXPLICATIVE SUR LES CATÉGORIES DE PRIX</i>	5

Veillez lire attentivement le guide à l'intention des candidats avant d'envoyer votre candidature.

Pour vous aider à préparer votre candidature, nous mettons à votre disposition un formulaire au format Word.

Notez toutefois que, depuis l'année passée, **les candidatures ne peuvent plus être envoyées dans un document Word mais doivent être envoyées directement via le formulaire en ligne que vous trouverez sur la plate-forme des RegioStars = <http://www.regiostarsawards.eu>**

REGIOSTARS 2017

1. INTRODUCTION

L'objectif de la remise des prix RegioStars est d'identifier les bonnes pratiques dans le développement régional et de mettre en évidence des projets ou mécanismes de soutien originaux et novateurs susceptibles d'intéresser et d'inspirer d'autres régions et gestionnaires de projets.

Tous les finalistes seront conviés à la cérémonie de remise des prix et recevront un certificat et une médaille. Ils seront également présents dans une brochure publiée par la Commission européenne, ainsi que dans la base de données des meilleures pratiques accessible en ligne sur le site Inforegio.¹

Un grand prix est décerné pour chaque catégorie. Il s'agit d'un trophée et d'un certificat présentés par la commissaire européenne en charge de la politique régionale, Corina Crețu, et le président du jury RegioStars le jour de la cérémonie de remise des prix à Bruxelles. Chaque lauréat sera l'objet d'une courte vidéo diffusée au cours de la cérémonie et publiée en ligne, suivie d'une campagne promotionnelle.

2. RÈGLEMENT GÉNÉRAL

2.1 Catégories de prix

Pour l'année 2017, il existe cinq catégories de prix RegioStars:

1. **Spécialisation intelligente pour l'innovation dans les PME**
2. **Union de l'énergie: Action pour le climat**
3. **Autonomisation et participation active des femmes**
4. **Éducation et formation**
5. **CityStars: Le passage des villes au numérique**

2.2 Candidats

Les gestionnaires de projet (publics ou privés) issus de toutes les régions d'Europe peuvent soumettre leur candidature, pour autant que leur projet ait bénéficié du soutien du Fonds européen de développement régional, du Fonds de cohésion, du Fonds social européen ou de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) au titre d'un programme opérationnel 2007-2013 ou 2014-2020.

2.3 Comment soumettre le dossier de candidature?

Les candidatures doivent être soumises par:

- l'**autorité de gestion compétente**²,
- ou par le gestionnaire de projet **avec l'aval de l'autorité de gestion compétente**. À titre de preuve, un e-mail ou un document scanné de l'autorité de gestion qui donne son

¹ Voir: http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/projects

² Pour connaître l'autorité de gestion des Fonds structurels de votre région, consultez http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/atlas/managing-authorities/

REGIOSTARS 2017

aval pour le projet, reprenant le nom et l'adresse e-mail du responsable de l'autorité de gestion doit être fourni.

Chaque autorité de gestion peut soumettre ou donner son aval à **maximum une candidature par catégorie**.

Pour vous aider à préparer votre candidature, nous mettons à votre disposition le formulaire au format Word. Toutefois, **les candidatures doivent être envoyées directement via le formulaire en ligne que vous trouverez sur la plate-forme des RegioStars:**

<http://www.regiostarsawards.eu>

Le formulaire de candidature est disponible en anglais, français et allemand et doit de préférence être rempli en anglais, mais il peut également être envoyé dans une autre langue officielle de l'UE (dans ce cas, le jury s'appuiera sur une traduction automatique³)

2.4 Date de clôture

Les candidatures doivent être envoyées via le formulaire en ligne au plus tard le **10 avril 2017**.

2.5 Coordonnées

Toutes les demandes relatives au processus de candidature doivent être envoyées par e-mail à : regiostars2017@iservice-europa.eu.

2.6 Évaluation des candidatures

Les dossiers seront traités par un jury indépendant qui tiendra compte des critères d'éligibilité et d'octroi des prix. Seules les candidatures qui remplissent les critères de la première phase d'évaluation (éligibilité) seront recevables à la seconde phase de la procédure (présélection des finalistes/prix par le jury).

3. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- a) La candidature doit avoir été envoyée via le formulaire RegioStars en ligne au plus tard le **10 avril 2017 à minuit**.
- b) Le projet doit avoir été **cofinancé au titre du Fonds européen de développement régional, du Fonds de cohésion, du Fonds social européen ou de l'Instrument d'aide de préadhésion⁴** (IAP) après le 1^{er} janvier 2008.
Sont également acceptés les projets et les initiatives qui combinent le FEDER ou le Fonds de cohésion avec les autres Fonds ESI⁵ (FSE ou FEAMP ou FEADER), les fonds de l'UE en gestion directe⁶ (par exemple: Horizon 2020, LIFE, COSME, CEF, EaSI, etc.) ou l'EFSI⁷.

³ https://ec.europa.eu/info/resources-partners/machine-translation-public-administrations-mtec_fr

⁴ http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/funding/ipa/

⁵ http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/funding/ipa/

⁶ https://europa.eu/european-union/about-eu/funding-grants_fr

⁷ https://ec.europa.eu/growth/industry/innovation/funding/efsi_fr

REGIOSTARS 2017

- c) Les dossiers de candidature doivent être **soumis ou approuvés par l'autorité de gestion des fonds structurels européens compétente**⁸ pour un programme de coopération régionale, nationale ou territoriale.
- d) **L'autorité de gestion ne peut soumettre qu'une candidature par catégorie.** Les autorités de gestion sont libres de déterminer leur propre procédure de sélection des candidats de leur région ou de leur pays.
- e) Les candidatures doivent être soumises dans l'une des 24 langues officielles de l'UE.
- f) Le descriptif du projet doit être directement en rapport avec la catégorie thématique choisie.
- g) Le projet devra être terminé ou avoir atteint un degré d'avancement suffisant (par exemple, le projet sera en bonne voie d'atteindre les objectifs fixés initialement, ce qui est peu probable si le projet a débuté il y a moins d'un an).
- h) Le projet n'aura jamais concouru à un prix RegioStars précédent.

4. CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES PRIX

- a) **Le caractère innovant du projet**, c'est-à-dire qu'il ne soit pas ordinaire, mais qu'il adopte de nouvelles approches, de nouveaux modes d'organisation ou qu'il encourage le développement de nouveaux biens ou services ou qu'il les améliore considérablement.
- b) **L'impact (ou l'impact escompté) du projet en termes d'objectifs fixés initialement.** Pour les projets financés au titre des programmes 2014-2020 et qui ne sont pas encore terminés, une description des résultats et des mesures constatés à ce jour doit être fournie afin de garantir la réalisation des objectifs initiaux.
- c) **La pérennité financière escomptée du projet:** Le dossier de candidature du projet pourrait comprendre un plan de développement exposant les étapes pour parvenir à l'autofinancement / la génération de revenus ou une démonstration qu'il s'inscrit (ou s'inscrira) dans une série de projets que d'autres programmes européens ou nationaux / régionaux pourront soutenir à l'avenir. Le recours à des instruments financiers (prêts, garanties, etc.) sera notamment considéré comme un bon indicateur de la viabilité financière d'un projet.
- d) **La possibilité d'exporter les bonnes pratiques mises en œuvre par le projet dans d'autres régions. La capacité du projet à mettre en valeur les partenariats locaux, régionaux et interrégionaux:** Les candidats démontreront, par exemple, que d'autres projets ont utilisé des parties du projet soumis ou que le projet a inspiré des projets ou programmes dans d'autres régions ou qu'ils ont partagé des bonnes pratiques avec d'autres régions.

⁸ http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/atlas/managing-authorities/

5. NOTE EXPLICATIVE SUR LES CATÉGORIES DE PRIX

Cette note explicative comprend une description générale des catégories et une indication des projets qui pourraient aider les candidats à respecter les critères d'octroi des prix.

CATÉGORIE 1:

Spécialisation intelligente pour l'innovation dans les PME: des débuts au développement

Les PME sont l'épine dorsale de l'économie européenne et représentent deux tiers des emplois dans le secteur privé, alors que les jeunes entreprises génèrent plus que leur juste part d'emplois. Plusieurs États membres ont déjà mis en place des initiatives afin de créer un environnement propice à l'innovation et à l'entrepreneuriat, souvent avec l'aide des fonds ESI⁹. Par conséquent, il n'existe pas de grande différence entre l'UE et les États-Unis en ce qui concerne la création de nouvelles entreprises. Cependant, trop peu de startups européennes parviennent à franchir la phase critique des 2-3 ans, et un nombre encore plus faible d'entre elles arrivent à se développer en plus grandes entreprises¹⁰. Les nouvelles sociétés qui connaissent une croissance rapide sont celles qui traduisent leur stratégie en actions concrètes en se concentrant sur la R&D, l'innovation (notamment en combinant des activités innovantes internes à des activités innovantes conjointes avec d'autres sociétés ou organisations du secteur public), et la motivation des travailleurs. Les PME innovantes sont souvent axées sur le marché plutôt que sur la recherche, et elles répondent plus rapidement aux nouvelles opportunités que les grandes entreprises. Elles jouent un rôle important en créant et en développant de nouveaux marchés.

Les PME sont donc indispensables dans les processus de découverte entrepreneuriale afin d'élaborer des stratégies de spécialisation intelligente¹¹. En outre, elles doivent être étroitement impliquées dans la gouvernance, le suivi et la mise en œuvre de ces stratégies, et collaborer avec les universités, les instituts de recherche et les fournisseurs de technologies, la société civile et les organismes publics pertinents pour développer des écosystèmes novateurs et des conditions-cadres permettant l'innovation dans les PME.

Les activités nommées dans cette catégorie pourraient par exemple inclure:

- la mise en place d'un «**système de guichet unique**», regroupant toutes les informations utiles aux PME et marqué par la coordination et la complémentarité de l'aide aux PME aux niveaux européen, national, régional et local, ou l'intégration de cette assistance dans un nombre restreint de programmes mais avec une portée plus large. L'aide combinée de la politique de cohésion et de COSME via le réseau Enterprise Europe pourrait contribuer à cet objectif;
- des mesures de **simplification** instaurées par les autorités de gestion relatives aux procédures de candidature en recourant à des solutions d'administration en ligne (y compris le principe d'«une fois pour toutes»¹²), en diminuant les obligations d'audit et

⁹ Grâce aux programmes 2007-2013 du FEDER, plus de 120 000 startups ont bénéficié d'un soutien:

http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/policy/what/key-achievements/

¹⁰ <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/news/new-initiative-startups-start-and-scale-europe>

¹¹ <https://ec.europa.eu/jrc/en/research-topic/smart-specialisation>

¹² Voir le plan d'action pour l'administration en ligne: <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/european-government-action-plan-2016-2020>

REGIOSTARS 2017

de rapport, en utilisant des options simplifiées en matière de coûts (taux forfaitaires, coûts unitaires, etc.), en recourant à des pratiques du marché en ce qui concerne les exigences spécifiques aux PME qui utilisent des instruments financiers soutenus par les fonds ESI (par exemple: les documents nécessaires, les délais de conservation des documents et les rapports);

- l'alignement des critères et des processus de sélection des PME innovantes des programmes du FEDER avec les appels à proposition «Instrument PME» dans le cadre d'Horizon 2020, y compris l'adoption de propositions avec un «**label d'excellence**» d'Horizon 2020;
- l'utilisation d'**instruments financiers** qui abordent les problèmes propres aux PME, tels que les taux d'intérêt plus élevés et le rationnement du crédit en raison du manque de garanties, les nouvelles formes de financement des PME (par exemple: le financement participatif), les coopératives, les approches d'économie collaborative, les accélérateurs d'innovation, etc.;
- le soutien à l'**absorption technologique** avec une «orientation client» afin de cibler les besoins des PME et leur potentiel, la coopération entreprise-université et la coopération transnationale entre PME;
- les **accélérateurs de croissance** en tant que plate-formes de consultation et de mise en relation où les startups du secteur de la technologie et les investisseurs se rencontrent pour permettre aux entreprises d'accéder à des ressources financières, à de nouveaux marchés, à des chaînes de valeur et à une expertise spécialisée (par exemple dans le cadre d'une plate-forme thématique de spécialisation intelligente¹³);
- des secrétariats et des activités de **clusters** afin d'aider les PME qui bénéficient d'une «diffusion des informations» et d'autres facteurs immatériels de croissance dans les clusters;
- la promotion des **capacités de gestion** du propriétaire/des gestionnaires de PME, notamment la formation, les ateliers intensifs, l'encadrement, l'accès à des services de conseil;
- **de nouvelles formes de soutien à l'accès au marché**, par exemple via les marchés publics axés sur l'innovation, l'analyse de la chaîne de valeur;
- **des pôles consacrés à l'innovation numérique** qui permettent de garantir que chaque PME, de haute technologie ou non, peut saisir les possibilités offertes par le numérique et gérer son passage au numérique.¹⁴

CATÉGORIE 2:

Union de l'énergie: Action pour le climat

La lutte contre le changement climatique constitue une priorité stratégique de l'UE, ainsi qu'un enjeu fondamental pour l'Union de l'énergie. Un cadre juridique complet est en place pour soutenir les objectifs ambitieux de l'UE en matière de climat et d'énergie pour [2020](#) et [2030](#). Il ouvre la voie à la transition vers une économie sobre en carbone et la réalisation de l'objectif européen à long terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Près de 25 % du budget global du fonds ESI est destiné aux mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci, dont plus de 55 milliards d'euros proviennent

¹³ <http://s3platform.jrc.ec.europa.eu/home>

¹⁴ <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/digital-innovation-hubs>

REGIOSTARS 2017

du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds de cohésion. Il s'agit de la plus importante contribution du budget de l'UE affectée au changement climatique.

Ces mesures visent à atténuer les effets du changement climatique et se concentrent notamment sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la mobilité durable, conformément à la vision stratégique européenne pour une énergie sûre, abordable et respectueuse du climat telle que présentée dans la stratégie de l'Union de l'énergie¹⁵.

Le soutien prévoit également des mesures d'adaptation aux conséquences déjà irréversibles du changement climatique. Ses effets seront asymétriques d'une région européenne à l'autre: les approches axées sur le lieu sont dès lors fondamentales. L'adaptation au changement climatique représente un défi bien plus large que la seule prévention des catastrophes naturelles: en effet, réduire la vulnérabilité de notre société à ses effets requiert un effort concerté d'adaptation de nombreux sous-systèmes comme le secteur de la santé, la production d'électricité, les infrastructures de transport, la gestion de l'eau, etc. En outre, les catastrophes naturelles et les effets du changement climatique peuvent influencer considérablement le développement socio-économique et la compétitivité d'un pays ou d'une région. Les investissements en matière de prévention et d'adaptation permettent de préserver les actifs existants et présentent un rendement économique élevé: les coûts liés à l'action sont inférieurs à ceux engendrés par l'inaction.

Le climat, en particulier l'énergie durable, représente une priorité dans plus de 100 stratégies de spécialisation intelligente, étant donné que l'accélération de l'innovation en faveur de l'énergie propre est indispensable pour atteindre les objectifs climatiques aux niveaux européen et mondial. C'est pourquoi une plate-forme thématique de spécialisation intelligente sur l'énergie a été mise en place pour faciliter la coopération entre les régions qui investissent dans la recherche et l'innovation afin de connecter leurs projets en cours, créer une masse critique et faire le lien entre les chaînes de valeur mondiales.¹⁶

Cette catégorie vise à récompenser les régions qui contribuent activement au cadre pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030, en particulier les projets qui adoptent une approche globale et qui contribuent nettement à la transition à long terme vers une économie sobre en carbone.

Les activités nommées dans cette catégorie pourraient par exemple inclure:

- les projets relatifs à l'**énergie renouvelable et à l'efficacité énergétique**, y compris l'investissement dans l'utilisation plus large de contrats de performance énergétique dans les secteurs des bâtiments publics et du logement, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans le domaine du chauffage et de la climatisation des immeubles publics, la présentation d'immeubles à consommation d'énergie quasi nulle et positive, dont les instruments financiers;
- le développement et le prototypage de **technologies novatrices utilisant les énergies renouvelables**, ainsi que les biocarburants de deuxième et troisième générations;
- les investissements dans la **réduction des émissions de gaz à effet de serre** dans tous les secteurs, y compris des mesures d'efficacité énergétique et d'utilisation des énergies renouvelables dans les PME, des stratégies intégrées sobres en carbone et des plans d'action en matière d'énergie durable pour les zones urbaines, des systèmes d'éclairage public et des réseaux intelligents, des concepts de mobilité urbaine intégrés, durables et accessibles visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à dissuader le recours aux combustibles fossiles;

¹⁵ https://ec.europa.eu/priorities/energy-union-and-climate_fr

¹⁶ <http://s3platform.jrc.ec.europa.eu/s3p-energy>

REGIOSTARS 2017

- les projets qui **anticipent et s'adaptent aux effets négatifs du changement climatique**, comme la prévention des dommages et l'augmentation de la résilience des infrastructures; la protection de la santé humaine; la réduction de la pression qui sera exercée à l'avenir sur les ressources en eau; l'investissement dans la prévention des inondations, l'amélioration de la résilience et de l'adaptation des écosystèmes, en adoptant de préférence des solutions fondées sur la nature et des infrastructures vertes (par exemple des plaines inondables au lieu de digues);
- le développement de **stratégies et de plans d'action pour l'adaptation au changement climatique**, de stratégies intégrées sobres en carbone et de plans d'action relatifs à l'énergie durable, aux niveaux national, régional et local, et la mise en place d'une base de connaissances et de capacités d'observation des données, ainsi que des mécanismes pour l'échange d'informations;
- l'élaboration d'outils (systèmes de détection, d'alerte précoce et d'alerte, cartographie et évaluation des risques); et de meilleurs investissements dans les **systèmes de gestion des catastrophes** afin d'améliorer la résilience aux catastrophes ainsi que la prévention et la gestion des risques liés au climat (tels que les tempêtes, les températures extrêmes, les incendies de forêts, les sécheresses, les inondations).

CATÉGORIE 3: Autonomisation et participation active des femmes

L'égalité entre les hommes et les femmes fait partie des valeurs fondamentales de l'Union européenne (UE) et est inscrite dans son cadre juridique et politique. Des avancées considérables ont été réalisées pour parvenir à cette égalité et à l'autonomisation des filles et des femmes. Néanmoins, le niveau de réussite diffère d'une région à l'autre et entre les pays.

En général, les femmes sont davantage exposées à la pauvreté que les hommes, comme l'attestent également les données d'Eurostat¹⁷ disponibles pour les États membres de l'UE. Dans de nombreux pays, les jeunes femmes ont moins de chance que les jeunes hommes d'obtenir un emploi rémunéré, de suivre un enseignement ou une formation. Leurs probabilités de terminer leurs études secondaires sont également plus faibles, et elles sont toujours sous-représentées dans les domaines de la science et de la technologie¹⁸. Les femmes ne gagnent toujours pas les mêmes salaires¹⁹ que les hommes pour le même emploi, et elles ne bénéficient pas du même accès aux ressources productives ni à leur contrôle. En outre, ces disparités se remarquent davantage quand l'inégalité s'associe à d'autres formes d'exclusion comme le handicap, l'âge, la classe sociale, l'appartenance ethnique, l'orientation sexuelle, l'éloignement géographique ou la religion.

Le chemin à parcourir est encore long. Non seulement le progrès doit être stimulé, mais les avancées réalisées à ce jour doivent être protégées de toute détérioration ou réaction négative. Parmi les principales priorités de l'UE figurent: l'autonomisation des filles et des femmes, le respect de leurs droits économiques et sociaux et la mise en place d'un environnement propice à leur participation équitable et active dans l'économie, la prise de décision et la société en général. L'UE s'efforce d'intégrer le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes ses politiques, y compris la politique de cohésion. En tant que principe fondamental de notre société, l'égalité entre les sexes fait partie des principes horizontaux des fonds ESI. De

¹⁷ http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Gender_statistics

¹⁸ Voir: <https://horizon-magazine.eu/key-themes/women-science>

¹⁹ http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Gender_pay_gap_statistics

REGIOSTARS 2017

plus, ces fonds offrent de nombreuses occasions de financer des mesures qui soutiennent l'autonomisation des femmes et leur participation active, et ce, de différentes manières.

La catégorie 3 des RegioStars 2017 veillera à présenter des exemples de la manière dont les États membres utilisent les fonds ESI pour autonomiser les femmes et encourager leur participation active. Quelques exemples de mesures qui pourraient être envisagées dans cette catégorie:

- soutenir les femmes en matière **d'entrepreneuriat et d'emploi** grâce à:
 - un meilleur accès au financement et à des mesures de soutien aux entreprises; l'entrepreneuriat féminin, y compris les activités de mise en réseau;
 - l'amélioration de la qualité et de l'accès à la garde d'enfants/aux soins de santé et à d'autres services sociaux, et le développement des infrastructures en adoptant des approches intégrées;
 - des formations spécifiques pour améliorer la qualification des femmes dans des domaines où elles sont généralement mal représentées ou des formations visant à développer leurs capacités de gestion;
 - favoriser l'accès des femmes aux professions scientifiques et techniques et à l'éducation afin de profiter pleinement de leur créativité, de leurs connaissances et de leur talent scientifique et de leur volonté d'innover;
- permettre aux femmes issues des groupes marginalisés de s'impliquer de manière innovante dans le domaine de l'**éducation**;
- soutenir la **participation des femmes dans les autorités locales** (formation pour des groupes stratégiques, développement local géré par la communauté);
- rendre le **milieu urbain plus sûr et plus accessible** pour les femmes, notamment le transport urbain, le transport urbain adapté aux poussettes, des parkings sûrs et des zones piétonnes;
- **prévenir la violence à l'égard des femmes**, y compris en proposant un soutien spécialisé, des services sociaux, des logements sociaux et des refuges pour les femmes victimes de violence et qui élèvent seules leurs enfants;
- **établir de manière innovante un budget en intégrant la dimension de genre**, en gardant une perspective d'égalité entre les hommes et les femmes dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes afin de garantir que les bienfaits du développement profitent autant aux femmes qu'aux hommes.

CATÉGORIE 4: Éducation et formation

L'éducation revêt une importance stratégique pour nos sociétés et le développement économique. La nouvelle «stratégie pour les compétences en Europe»²⁰ a souligné que les compétences constituaient une voie vers l'employabilité et la prospérité. Dotés des bonnes compétences, les citoyens sont dès lors équipés pour décrocher des emplois de bonne qualité et peuvent réaliser leur potentiel en tant que personnes confiantes et actives. Dans une économie mondiale qui évolue rapidement, les compétences détermineront largement la compétitivité et

²⁰ COM(2016) 381 final - <http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=15621&langId=en>

REGIOSTARS 2017

la capacité d'encourager l'innovation. Elles attirent les investissements et servent de catalyseur dans le cercle vertueux de la création d'emplois et de la croissance.

L'Europe a réalisé de grands progrès pour améliorer l'éducation. L'augmentation du nombre de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur en atteste, et l'objectif principal d'Europe 2020 d'atteindre 40 % est désormais à portée de main. Parmi les autres réalisations de la période 2005-2015 figure la diminution du nombre de décrochages scolaires de 30 %; la moyenne européenne s'élève désormais à 11 %.

Dans un environnement concurrentiel mondial, l'éducation de qualité est essentielle pour l'UE afin de garantir le maintien de la compétitivité et la croissance soutenue. Ainsi, pour pouvoir réaliser les objectifs en matière d'emploi, de croissance, d'investissement et de compétitivité, il est indispensable d'investir dans la jeunesse. Fournir une éducation de haute qualité à tous représente l'un des meilleurs investissements pour une société.

Il s'agit d'une base pour la cohésion sociale et une société ouverte. Une éducation de qualité représente bien plus qu'un investissement économique. Elle est essentielle pour le développement personnel, social et professionnel ainsi que pour l'employabilité. En outre, elle permet de lutter efficacement contre les inégalités socio-économiques et de promouvoir l'équité et l'inclusion sociales. Pour parvenir à ces objectifs, les systèmes éducatifs doivent être accessibles et offrir des opportunités équivalentes à tous, sans tenir compte de l'origine, et produire d'excellents résultats.

Des millions d'enfants ont bénéficié d'un meilleur accès à l'éducation au cours des dix dernières années. Mais trop d'enfants défavorisés dans le monde restent exclus de l'école, et nombreux sont les enfants scolarisés qui n'acquièrent pas les compétences de base nécessaires pour mener une vie productive.

Il ne suffit pas d'augmenter les ressources des systèmes éducatifs pour impliquer les enfants exclus en raison de leur localisation, de leur sexe, de leur handicap, de leur origine ethnique, de la violence ou de catastrophe naturelle. Relever ces défis demande plus que des actions habituelles.

Investir dans la jeunesse et l'éducation et la formation doit se faire dès la petite enfance et la formation scolaire. La Commission estime qu'une éducation inclusive à tous les niveaux doit se concentrer sur le développement d'un ensemble équilibré de connaissances, d'aptitudes et de compétences, afin de mieux préparer les citoyens au monde du travail et à la société.

Les projets et les initiatives proposés pour cette catégorie doivent montrer comment les États membres utilisent les fonds ESI pour réaliser des investissements innovants et intégrés dans l'éducation pour obtenir des résultats de qualité. Quelques exemples de mesures qui pourraient être envisagées dans cette catégorie:

- l'éducation de la petite enfance et la préparation à l'école,
- l'accès équitable à une éducation de bonne qualité pour tous,
- La qualité de l'éducation et des écoles adaptées aux besoins des enfants,
- des innovations en matière d'éducation, y compris celles facilitées par de nouvelles infrastructures et de nouveaux équipements,
- des projets collaboratifs novateurs entre les établissements d'enseignement et les entreprises,

REGIOSTARS 2017

- un meilleur accès à l'apprentissage tout au long de la vie, y compris en lien avec la «coalition en faveur des compétences et des emplois numériques»²¹,
- une meilleure formation professionnelle et des systèmes de formation,
- des mesures qui pourraient orienter le «plan de coopération sectorielle en matière de compétences» pour améliorer les informations relatives aux compétences et traiter le problème du manque de compétences dans certains secteurs économiques (notamment en ce qui concerne les priorités en matière de spécialisation intelligente)²²,
- des moyens efficaces pour éviter la fuite des cerveaux et renforcer l'innovation et les compétences entrepreneuriales.

CATÉGORIE 5: CityStars: Le passage des villes au numérique

À l'ère du passage au numérique, les villes jouent un rôle crucial de précurseurs et de catalyseurs du changement. Le concept de ville intelligente qui prend de l'essor dans le monde met déjà en lumière les investissements essentiels réalisés pour transformer les villes sur le plan technologique. Les technologies numériques offrent des opportunités aux villes de tirer profit de leurs points forts et de compenser leurs faiblesses structurelles et géographiques. Ces opportunités ouvrent de nouvelles orientations à l'élaboration de politiques centrées sur la ville. La numérisation n'est pas une fin en soi; son objectif consiste à fournir de meilleurs services publics aux citoyens, à créer des opportunités commerciales et à contribuer au développement urbain durable.

Les villes qui saisissent les opportunités du passage au numérique créent un environnement collaboratif stimulant défini dans une stratégie numérique dans le cadre d'une approche intégrée du développement urbain. L'administration urbaine fait progresser la transition en étendant les services publics numériques disponibles pour les citoyens et les entreprises. Le programme urbain de l'UE²³ reconnaît l'importance de l'amélioration de l'accessibilité, de l'inclusion et de la performance des services publics grâce à la numérisation: *«L'objectif consiste à fournir de meilleurs services publics aux citoyens et à créer des opportunités commerciales. L'accent sera mis sur: la collecte de données (y compris la propriété), une meilleure utilisation des données ouvertes, la gestion des données (y compris la capacité des citoyens, les autorités urbaines et les questions relatives à la vie privée) et les services numériques (y compris les nouvelles technologies) et l'accessibilité des services publics numériques aux citoyens handicapés et aux personnes âgées (conformément aux normes internationales WCAG 2.0²⁴).»*

Les villes peuvent jouer un rôle important dans la mise en œuvre de la stratégie pour un marché unique numérique²⁵ et de son plan d'action d'administration en ligne²⁶. Les projets proposés pour cette catégorie doivent se concentrer sur le passage stratégique progressif au numérique dans les villes et pourraient englober des activités qui visent à:

- améliorer l'accès ouvert aux données et leur utilité pour les citoyens et les entreprises;
- recourir aux nouvelles technologies pour proposer des services publics numériques aux citoyens et aux entreprises;

²¹ <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/skills-jobs>

²² http://ec.europa.eu/growth/tools-databases/newsroom/cf/itemdetail.cfm?item_id=8848&lang=fr

²³ <http://urbanagendaforthe.eu/>

²⁴ <https://www.w3.org/WAI/intro/wcag.php>

²⁵ http://ec.europa.eu/priorities/digital-single-market_fr

²⁶ <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/egovernment-action-plan-digitising-european-industry>

REGIOSTARS 2017

- développer une stratégie de ville numérique/intelligente et des structures de gouvernance collaborative;
- améliorer l'accès local aux technologies et aux infrastructures numériques;
- améliorer la durabilité des infrastructures urbaines grâce à la numérisation;
- créer des technologies pour augmenter la transparence du processus de décision et de l'engagement civil;
- développer la cybersécurité dans les villes.